



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
11 juillet 2001

Original: français

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 septembre 2001, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Prolongation du premier cadre de coopération
avec la Mauritanie**

Note de l'Administrateur

**Période de prolongation : du 1er janvier 2002
au 31 décembre 2002**

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCP) de la Mauritanie, couvrant la période 1997-2001, a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 1997. Ce cadre comporte trois axes prioritaires : la lutte contre la pauvreté; la gestion et la préservation de l'environnement; et la bonne gouvernance.
2. Des trois aires de concentration, seule la lutte contre la pauvreté a vu son programme d'appui formulé et mis en oeuvre. Les deux autres programmes (gouvernance et environnement) ont bénéficié seulement d'une assistance pour créer les conditions de leur démarrage sur des bases saines et conformes aux nouvelles orientations du PNUD.
3. Compte tenu de l'état d'avancement des cycles des programmes des agences du système des Nations Unies et de leurs contraintes respectives, la date retenue pour l'harmonisation des cycles est janvier 2003. D'autre part, le Gouvernement souhaite que le cycle commun des agences des Nations Unies soit harmonisé avec son cycle de programmation, qui est de trois ans et démarre aussi en 2003. À cet effet, les agences des Nations Unies sont d'accord que la durée du cycle commun soit de six ans pour s'inscrire dans le cadre programmatique du Gouvernement.
4. Le processus Bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (CCA/UNDAF) est en cours et sera achevé fin 2001, afin de donner à l'équipe de pays les orientations nécessaires à la préparation de leur nouveau cycle au cours de l'année 2002.



5. Ainsi, compte tenu des impératifs d'harmonisation des cycles de programmation, le Gouvernement a demandé une prolongation du cadre de programmation en cours pour la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002.
6. Il est prévu d'organiser en juin 2001 la revue du programme de pays, dont les résultats et orientations seront utilisés pour la préparation du prochain CCP. Cette revue bénéficiera des résultats de l'évaluation du programme d'appui à la lutte contre la pauvreté qui démarre en mai 2001.
7. Pour les programmes gouvernance et environnement, cette période de prolongation permettra également de finaliser des initiatives stratégiques déjà en cours, à savoir : a) pour la gouvernance, finaliser un programme national détaillé de bonne gouvernance ainsi qu'une politique et plan d'action à long terme pour la décentralisation, et finaliser le document d'appui du PNUD au programme de bonne gouvernance et lancer les activités opérationnelles; et b) pour l'environnement, finaliser le cadre de référence et le plan d'action (PANE) pour l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques de développement.
8. L'Administrateur souhaite informer le Conseil d'administration qu'il a approuvé la prolongation du premier cadre de coopération avec la Mauritanie pour une période d'un an, à partir du 1er janvier 2002.

Annexe

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Mauritanie (1997-2002)*

<i>Source</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources ordinaires du PNUD		
Montant estimatif du report	737	Report pour les MCARB 1 et 2 ainsi que pour les services d'appui administratif et opérationnels.
MCARB 1.1.1	5 980	Montant alloué immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 100% du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement de cette fourchette dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST**	1 276	
Total partiel	7 993^a	
Autres ressources		
Participation aux coûts du Gouvernement	300	
Participation aux coûts de tierces parties	1 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds		
Dont :		
FEM	2 500	
UNSO	500	
FENU	6 000	
UNIFEM	250	
RSP	500 ^b	
Total partiel	11 050	
Total général	19 043^a	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; RSP = ressources spéciales du programme; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; UNSO = Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse

* Inclut l'année d'extension 2002.

** Inclut 200 000 dollars demandés pour la période d'extension.

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

^b RSP effectué à l'initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté.